

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS CULTURELLES DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE :

CYCLE CULTURE ET FINANCEMENT LES FINANCEMENTS EUROPEENS



Document réalisé dans la cadre du
Dispositif Local d'Accompagnement



Porté par :



Conception et réalisation



TABLE DES MATIERES

Introduction:Le Dispositif Local d'Accompagnement au service des associations culturelles	4
A/ La culture dans la programmation 2014-2020	5
01/ Les priorités des financements européens	5
02/ Les acteurs impliqués dans la gestion des fonds européens	6
03/ La place de la culture dans les programmes de financement européens	8
B/ Les financements européens pertinents pour le secteur culturel du Calvados, de la Manche et de l'Orne.....	8
01/ La place de la culture dans les fonds européens structurels et d'investissement (FESI).....	8
A/ Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Basse-Normandie	8
B/ Fonds Social Européen (FSE) national	11
C/ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) Basse-Normandie.....	13
D/ INTERREG VA France-Manche-Angleterre	19
E/ INTERREG VB Espace Atlantique.....	21
02/ Les programmes d'action communautaire accessibles aux structures culturelles	23
A/ Europe Créative.....	23
B/ Erasmus +	25
C/ Europe pour les citoyens	30
C/ Conseils et recommandations pour la réussite des projets européens des structures culturelles	32
01/ Les conseils pour le montage de dossier.....	32
Vérifier l'éligibilité du projet et de la structure porteuse.....	32
Construire un partenariat solide, le cas échéant	33
Bien construire le plan de financement	33
Se renseigner sur les modalités de dépôt de dossiers.....	34

<i>Rédiger un dossier avec la méthode du cadre logique</i>	<i>35</i>
<i>Monter un dossier complet et le transmettre.....</i>	<i>36</i>
<i>Les conseils « à faire » et « à ne pas faire » dans une candidature</i>	<i>36</i>
02/ Les outils de suivi	37
03/ Les obligations du porteur de projet.....	38
<i>A/ Le « reporting ».....</i>	<i>38</i>
<i>B/ L'archivage.....</i>	<i>38</i>
<i>C/ La publicité.....</i>	<i>39</i>
<i>D/ La mise en concurrence</i>	<i>39</i>
Annexes : Fiches actions des Groupes d'Action Locale dans le cadre de la mesure LEADER 2014-2020	41
<i>Caen Normandie Métropole</i>	<i>42</i>
<i>Pays d'Auge Expansion</i>	<i>44</i>
<i>Pays du Bessin au Virois.....</i>	<i>45</i>
<i>Pays Sud Calvados.....</i>	<i>47</i>
<i>Syndicat de la Vire et du Saint-Lois.....</i>	<i>48</i>
<i>Pays du Cotentin.....</i>	<i>49</i>
<i>Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.....</i>	<i>51</i>
<i>Pays de Coutances</i>	<i>53</i>
<i>Pays d'Alençon</i>	<i>55</i>
<i>Pays du Perche Ornais</i>	<i>55</i>
<i>Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais – Pays d'Ouche</i>	<i>56</i>
<i>Pays du Bocage.....</i>	<i>57</i>
Notes.....	59

LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

En tant que porteuse du **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Régional** pour la Basse-Normandie, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie appuie la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique des structures d'utilité sociale, au service de leur projet et du développement des territoires.

Constatant une fragilité du secteur, la CRESS Normandie, dans le cadre de sa mission de DLA Régional, a initié en 2011, en partenariat avec les DLA départementaux, le Centre de Ressources culture du DLA porté par OPALE, des acteurs culturels et des partenaires publics, un travail en faveur de la professionnalisation et de la structuration du secteur.

De cette réflexion multi-partenariale a émergé un plan d'accompagnement pour le secteur reposant sur les 4 enjeux suivants :

- **Structuration** du secteur culturel en région,
- **Décloisonnement** des projets et des acteurs, en lien avec le territoire,
- **Professionnalisation** des structures culturelles,
- **Renforcement** de la chaîne de l'accompagnement pour le secteur culturel.

Les trois rencontres du cycle « Culture et ESS, les enjeux de la coopération » qui s'est déroulé fin 2013-début 2014 et qui a réuni 150 personnes issues des secteurs culturel, socio-culturel, des institutionnels ... ont permis la déclinaison de ces enjeux en objectifs de travail et en propositions d'actions à réaliser, dont 4 ont été collectivement jugées prioritaires :

- Mesure de **l'utilité sociale** des structures culturelles,
- Renforcement de **l'ancrage territorial** des acteurs culturels,
- **Partenariat** entre les structures culturelles et les établissements scolaires,
- Valorisation des différents **types de financements** accessibles aux structures culturelles.

Cet outil s'inscrit dans le cadre de cette dernière action qui s'organise autour de rencontres « **Les petits-déjeuners culture et financement** ».

01/ LES PRIORITES DES FINANCEMENTS EUROPEENS

L'Union européenne (UE) dispose, pour la période de programmation 2014-2020, d'un budget de 960 milliards d'euros afin de mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020, lancée pour dix ans en 2010.

Europe 2020 est la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi qui vise notamment à combler les lacunes de notre modèle de croissance et à mettre en place les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

L'Union européenne, avec cette stratégie, s'est fixé 5 objectifs à atteindre à l'horizon 2020 :

- **Emploi** : un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans,
- **Recherche et développement** : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement,
- **Changement climatique et énergies durables** :
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990,
 - utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %,
 - augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique,
- **Éducation** :
 - abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %,
 - un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans,
- **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** : réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Plus concrètement, pour mettre en œuvre cette stratégie l'Union européenne a recours à différents programmes de financement :

- les programmes d'action communautaire,
- les fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

Et la culture a des fonds qui lui sont dédiés puisque l'Union européenne voit en celle-ci un catalyseur de la créativité, favorable à la croissance et à l'emploi, et permettant donc d'atteindre les objectifs d'Europe 2020.

02/ LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DES FONDS EUROPEENS

Ces programmes de financement européens ne sont pas gérés par les mêmes entités.

D'une part, **les programmes d'action communautaire**, ou programmes sectoriels, sont gérés directement par la Commission européenne à Bruxelles et ses agences exécutives. Ces programmes concernent différentes thématiques : Horizon 2020 pour la recherche et le développement ; COSME pour l'entrepreneuriat ; Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ; LIFE pour l'environnement ; Europe Créative pour la culture et l'audiovisuel ; etc.


Les programmes sectoriels demandent, en règle générale, de constituer un partenariat composé d'acteurs provenant de plusieurs pays, le plus souvent membres de l'UE, et mettent les projets en concurrence directe au niveau européen.

D'autre part, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de son budget d'une valeur de 960 milliards d'euros pour 2014-2020. La France bénéficie de près de 28 milliards d'euros pour 2014-2020 :

- au titre de la politique de cohésion sociale, économique et territoriale (ou politique régionale) : deux fonds structurels, le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** et le **Fonds Social Européen (FSE)**, et les **programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG)**,
- au titre de la politique de développement rural : **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**,
- au titre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée : **Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP)**.

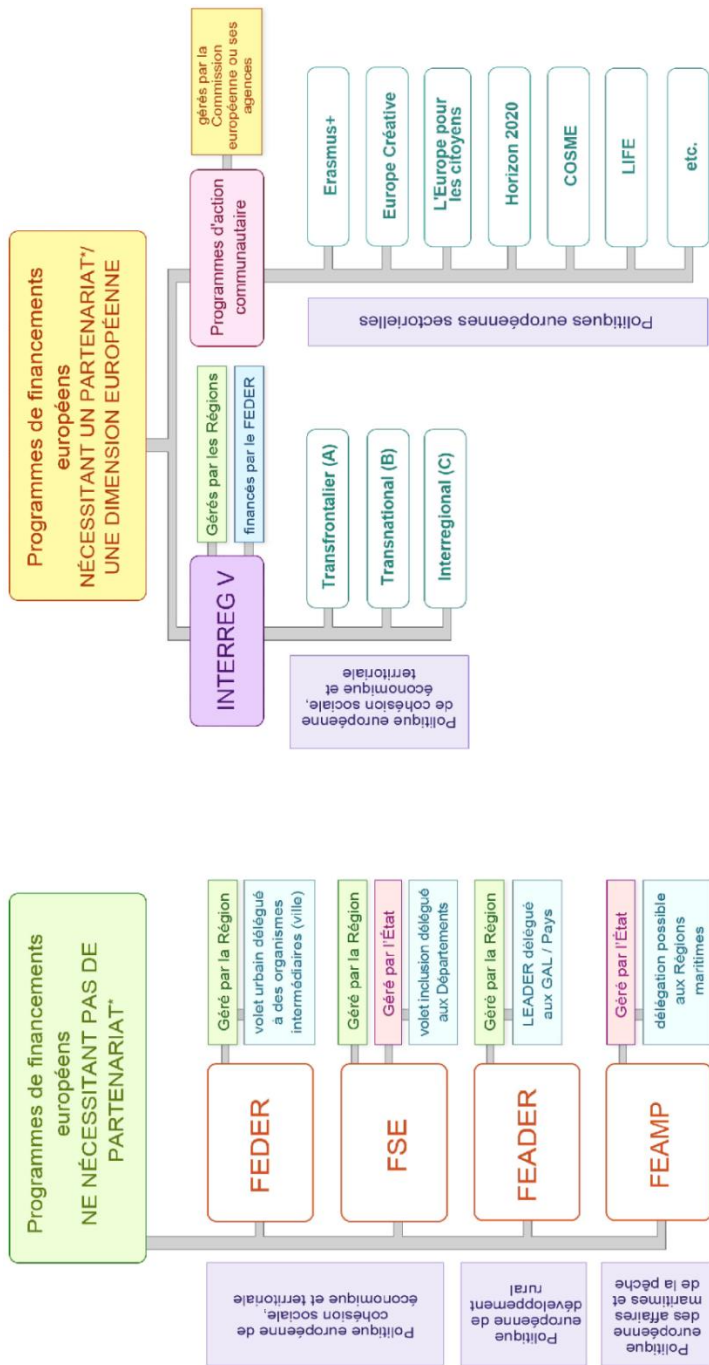
Le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEAMP sont rassemblés sous l'appellation générique de « **fonds européens structurels et d'investissement (FESI)** »¹.

Le territoire bas-normand recevra pour la période **604,6 millions d'euros² pour les FESI**. Les priorités ciblées pour la mobilisation de ces fonds sont définies aux échelles nationales et régionales.

 La loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016, entraîne la fusion de certaines régions françaises et notamment la fusion des régions Basse-Normandie et Haute-Normandie devenant alors la région Normandie. Toutefois, cette loi ne modifie pas le fonctionnement des FESI qui sont en place depuis le 1^{er} janvier 2014.

¹ Il existe un cinquième FESI : le fonds de cohésion dont la France ne bénéficie pas car ce fonds s'adresse aux États membres dont le niveau de développement, mesuré par le revenu national brut (RNB), est inférieur à 90% de la moyenne communautaire.

² 187 millions d'euros de FEDER, 95,4 millions d'euros de FSE, 308,7 millions d'euros de FEADER et 13,5 millions d'euros de FEAMP.



* Le terme « partenariat » suppose ici, la participation de partenaires d'Etats membres de l'UE différents.

Source : YTES

03/ LA PLACE DE LA CULTURE DANS LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT EUROPEENS

Il est à noter que même si la culture reste une compétence des Etats Membres de l'Union européenne, cette dernière finance des projets sur cette thématique à l'aide de ses différents programmes de financement.

Le programme Europe Créative est entièrement dédié à cette thématique.

Toutefois, ce programme n'est pas la seule entrée pour les projets culturels :

- La culture a sa place dans le développement territorial, via notamment la politique de cohésion sociale, économique et territoriale et la politique de développement rural, même si le poids de la culture dans le développement territorial et rural diffère selon les priorités de chaque région.
- La culture fait également avancer l'idée de citoyenneté européenne et permet l'émergence d'une intelligence collective, d'où la possibilité pour des projets ayant une dimension culturelle d'être financés par des dispositifs en lien avec la citoyenneté, l'innovation, voire même l'environnement.

B/ LES FINANCEMENTS EUROPEENS PERTINENTS POUR LE SECTEUR CULTUREL DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE

01/ LA PLACE DE LA CULTURE DANS LES FONDS EUROPEENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

Sont présentés ci-dessous les FESI pertinents pour des projets en lien avec la culture dans le Calvados, la Manche et l'Orne : le FEDER, le FSE, le FEADER, et des programmes INTERREG.

A/ Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Basse-Normandie

Le FEDER est dédié à la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne et cherche à corriger les déséquilibres entre ses régions.

Fonds  Européen
Développement Régional

En France, ce fonds est géré régionalement par les Conseils Régionaux, qui ont chacun établi un document stratégique, le **Programme Opérationnel (PO)**, qui décline sur le territoire, sous la forme d'objectifs spécifiques adaptés au contexte local, les objectifs thématiques et les priorités d'investissement définis au niveau européen.

*Accompagnement à la consolidation des associations culturelles du Calvados, de la Manche et de l'Orne :
Cycle culture et financement : les financements européens*

La France bénéficie, pour 2014-2020, de 9,5 milliards d'euros au titre du FEDER, dont 187 millions d'euros reviennent à la Région Basse-Normandie.

Contact :

Région Normandie – Site de Caen
Direction des affaires européennes et des relations internationales
Service Autorité de Gestion des Fonds Européens
Tél.: 02 31 06 89 36

AXE 2 - DEVELOPPER L'OFFRE NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE

Objectif Thématique 2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité

Objectif Spécifique 6 - Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne

Le FEDER soutiendra notamment les actions de « gestion intelligente des documents et archivage » c'est-à-dire : collecte de données, normalisation, numérisation intelligente (photo, vidéo, texte, etc.), mise en place de services valorisant le gisement de données, archivage numérique, **versions numériques ou volet numérique de produits culturels ou éducatifs.**

Parmi les bénéficiaires, on trouve les **associations.**

Pour être éligibles, les actions doivent :

- mettre à **disposition de nouveaux services innovants,**
- demander un montant d'aide **FEDER supérieur à 20 000 €.**

Le **taux maximal de cofinancement FEDER est de 50%** du coût total éligible de l'opération et le taux maximum d'aide publique est de 80%.

Les candidatures se font à la suite d'un **appel à projets. L'appel à projets 2016 devrait être publié mi-2016.**

AXE 3 - FAIRE DE LA BASSE-NORMANDIE UNE ECOREGION ATTRACTIVE

Objectif Thématique 6 - Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Objectif Spécifique 10 - Accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand

Le FEDER soutiendra notamment, dans le cadre de sites protégés ou dont la protection est envisagée :

- l'aménagement et la valorisation de sites à forte valeur patrimoniale : la restauration et la réhabilitation de bâtiments et de sites dans l'objectif de développer des activités à vocation économique, culturelle, éducative, etc.
- la promotion du patrimoine bas-normand : actions et missions de valorisation et de promotion à l'international, par exemple la promotion du patrimoine mémoriel en lien avec l'inscription future des plages du Débarquement au Patrimoine mondial.

Parmi les bénéficiaires, on trouve les **associations**.

Pour être éligibles, les actions doivent se trouver sur certains sites : **Mont Saint-Michel et sa Baie, Haras du Pin et 8 sites terrestres et zones-tampons des plages du Débarquement**.

Le **taux maximal de cofinancement FEDER est de 60%** du coût total éligible de l'opération.

Les candidatures se font :

- **au fil de l'eau** via le comité de pilotage du Contrat de destination³ pour les projets concernant le Mont Saint Michel et sa baie.
- à la suite d'un **appel à projets** lancé en juin sur le volet paysage (sous réserve de validation de l'AAP par la Commission Permanente de la nouvelle Région Normandie en 2016).
- auprès du **Conseil d'Administration du nouvel établissement public du Haras du Pin** qui a la charge de sélectionner les projets.

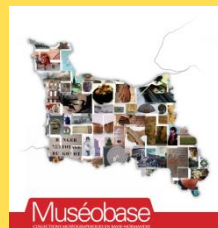
³ <http://ctn.pro-normandie-tourisme.com/images/4904-1-contrat-destination-msm-definitif-pdf.pdf>

Exemples de projets déjà financés par le FEDER en Basse-Normandie sur 2007-2013 :

La **Maison des Jeunes et de la Culture Le Rond-Point à l'Aigle (61)** a reçu, pendant la période de programmation 2007-2013, 24 360 € pour la création et l'animation d'un Centre de ressources et d'Animation Numérique Territoriale (CRANT).



Le **Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET) (14)** a reçu, pendant la période de programmation 2007-2013, un total de 328 425 € pour deux phases du projet d'informatisation et de numérisation des collections muséographiques régionales.



B/ Fonds Social Européen (FSE) national⁴

Le FSE national vise à soutenir l'emploi et l'inclusion sociale. Ce programme est géré par l'Etat qui délègue toutefois le volet inclusion aux conseils départementaux qui le souhaitent.⁵

Fonds Social Européen

Le FSE national bénéficie d'une enveloppe financière de près de 3 milliards d'euros pour 2014-2020.

Contact :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Normandie - Service FSE
Tél.: 02 31 41 73 27 - **Mail :** fse.dr-bnorm@travail.gouv.fr

⁴ Il est à noter qu'en Métropole, une autre partie du FSE est géré par les conseils régionaux pour les questions de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation, mais ceci n'est pas pertinent pour les acteurs et les projets dans le domaine culturel.

⁵ Les départements du Calvados et de la Manche bénéficient d'une subvention globale, mais pas le département de l'Orne.

AXE 1 - ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES INACTIFS, SOUTENIR LES MOBILITES PROFESSIONNELLES ET DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT

Objectif Thématique 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

Objectif Spécifique unique - Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire

Par cet objectif spécifique, le FSE national soutiendra différentes actions de prévention de l'échec scolaire, de la formation des équipes éducatives (absentéisme, pratiques d'exclusion, repérage des signes de décrochage, etc.) à l'appui et l'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire (élaboration du projet professionnel, renforcement de la souplesse des parcours, etc.), en passant par la mise en place de dispositifs de prévention du décrochage scolaire, la diffusion d'information sur les métiers porteurs, et des actions de communication et de sensibilisation autour de la problématique du décrochage (grand public, jeunes, parents, communauté pédagogique et éducative).

Parmi les bénéficiaires visés par ces actions on trouve **les établissements publics culturels** et professionnels (universités).

Les principaux groupes cibles visés par ces actions sont les jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage, qu'il s'agisse d'une précarité de vie familiale et d'emploi (France industrielle et périurbaine) ou d'une **fragilité culturelle** et d'emploi (territoires ruraux ou isolés).

La Basse-Normandie est une région en transition et bénéficie à ce titre d'un **taux de cofinancement de 60%**.

Les candidatures se font à la suite d'un **appel à projets**.

Exemples de projets déjà financés par le FSE national en Basse-Normandie sur 2007-2013 :



L'association **Au Fil De L'Eau (50)**, a obtenu un total de 42 612 €, sur la période de programmation 2007-2013, pour soutenir son Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) « Arts et culture » dont l'objectif est l'insertion professionnelle par la réalisation de meubles et accessoires scéniques en carton ; et 57 581 € pour l'accompagnement et le soutien aux projets socioprofessionnels des salariés de l'atelier.

L'Espace-Temps - Foyer des Jeunes Travailleurs (50) a reçu, pour la période de programmation 2007-2013, 12 556 € pour un projet visant à rompre l'isolement social à travers le patrimoine culturel.



L'association **L'Étape (14, 50 et 61)** a obtenu 18 191 € pour organiser le Festival du court-métrage interculturel de Flers en 2013 qui a pour objectif d'aider des personnes en rupture sociale, en recherche d'emploi ou d'une formation à se réinsérer par la réalisation et l'initiation au cinéma, mais aussi des ateliers d'écriture de scénario.

L'association **(50)** a reçu en 2011 et projet artistes et des agents bénéficiaires du RMI et d'accompagnement développement RSA.



Musique Expérience
2012, 8 130 € pour son d'accompagnement des de développement culturel 21 809 € pour son projet des artistes et des agents de culturel bénéficiaires du

C/ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) Basse-Normandie

Le FEADER est un fonds qui contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux de l'environnement, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Fonds Européen Développement Régional En France, ce fonds est géré régionalement par les Conseils Régionaux, qui ont chacun établi un document stratégique, le **Programme de Développement Rural** qui décline sur le territoire en fonction des contextes locaux, sous la forme d'opération, les priorités et les mesures définies au niveau européen.

La France bénéficie, pour 2014-2020, d'un budget d'environ 11,4 milliards d'euros, dont **plus de 309 millions d'euros pour la Région Basse-Normandie.**

Mesure 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Les actions soutenues par la mesure 7 doivent non seulement être localisées en zone rurale éligible, comme l'ensemble des projets financés dans le cadre du FEADER, mais aussi s'inscrire dans la définition d'une « Infrastructure de petite taille »⁶ et être conformes au document d'urbanisme en vigueur du territoire et compatible avec sa stratégie locale de développement.

Opération 7.5.1 : Investissements réalisés pour le tourisme à vélo

Cette opération vise **à soutenir, développer et conforter l'offre touristique et de loisir en matière de randonnées** en finançant les aménagements de voies vertes et de certains itinéraires ainsi que des haltes situées sur ces itinéraires, et les travaux et aménagements contribuant à la mise en place de services et le déploiement de la marque national « Accueil Vélo » (hébergements, sites/lieux de visite, relais office de tourisme, location).

Parmi les bénéficiaires, on trouve les prestataires et professionnels touristiques ainsi que les **associations**.

NB : Seuls les itinéraires de randonnée d'intérêt régional ou départemental inscrits dans le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes seront financés par cette opération.

Le taux maximal de cofinancement FEADER est de 63% et le taux maximum d'aide publique est de **80% de la dépense éligible**.

Le montant minimal de FEADER est de 10 000 € et le montant maximal de FEADER est de 150 000 €.

Les candidatures se font **au « fil de l'eau »**.

Contact :

Région Normandie – Site de Caen
Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie – Service Tourisme
Tél.: 02 31 06 95 72

Opération 7.5.2 : Investissements réalisés pour le tourisme autour du cheval

Cette opération vise **à soutenir, développer et conforter l'offre touristique en matière de tourisme équestre** dans le cadre du Schéma InterRégional de Développement Touristique (SRDT) à l'échelle de la destination Normandie. L'objectif majeur de cette stratégie est de faire de la Normandie LA destination cheval en France en aménageant ou améliorant l'offre d'itinéraires équestres consommables, structurant l'offre « Tourisme autour du cheval » non seulement en intégrant tous les aspects de la filière équine (visites d'entreprises, d'élevage, les métiers, les races, l'événementiel...) mais aussi en qualifiant et professionnalisant les acteurs, et en

⁶ Infrastructures dont les coûts éligibles sont plafonnés à 5 millions d'euros hors taxes.

promouvant la destination Normandie sur la base d'outils de communication (charte graphique, site internet www.normandie-cote-nature.com).

Parmi les bénéficiaires, on trouve les prestataires et professionnels touristiques ainsi que les **associations**.

Les projets devront s'inscrire dans le schéma régional des itinéraires équestres et dans la stratégie de développement touristique de la filière « cheval » et de la destination « Normandie cheval ».

Le taux maximal de cofinancement FEADER est de 63% et le taux maximum d'aide publique est de **80% de la dépense éligible**.

Le montant minimal de FEADER est de 10 000 € et le montant maximal de FEADER est de 150 000 €.

Les candidatures se font **au « fil de l'eau »**.

Contact :

Région Normandie – Site de Caen
Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie – Service Tourisme
Tél. : 02 31 06 95 72

Opération 7.6.4 : Investissements pour la réhabilitation de patrimoine pour le développement de l'offre locale, de services (culture, loisirs, tourisme)

Cette opération vise à **soutenir les investissements relatifs à la réhabilitation et la réaffectation de patrimoines culturels**, notamment inscrits ou classés, en vue de développer l'offre locale de services dans le domaine artistique, culturel, des loisirs ou du tourisme.

Parmi les bénéficiaires on trouve **les associations** sous réserve d'un conventionnement avec la collectivité propriétaire du patrimoine.

Le taux maximal de cofinancement FEADER est de 63% et le taux maximum d'aide publique est de **100 % de la dépense éligible pour les porteurs de projet associatifs**.

Le montant minimal de FEADER est de 30 000 € et le montant maximal de FEADER est de 500 000 €.

Les candidatures se font **au « fil de l'eau »**.

Contact :

Région Normandie – Site de Caen
Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique – Animation territoriale, développement rural et urbanisme
Tél.: 02 31 06 96 91

Mesure 19 - Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER)

LEADER est une méthode intégrée de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du FEADER. Fondée sur le règlement de développement rural (RDR), elle vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie et à renforcer les liens entre les acteurs locaux.



LEADER est mis en œuvre selon une méthode particulière : le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) qui permet d'impliquer les partenaires au niveau local (société civile, acteurs économiques locaux), dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées locales. En effet, LEADER s'appuie sur des territoires de projets : les **groupes d'action locale** (GAL) qui associent des acteurs privés et publics territoriaux partageant un projet de développement d'un territoire rural. Ils définissent ensemble une stratégie

puis un plan d'action qui précise les modalités d'intervention du FEADER pour la durée du programme.

Les GAL sélectionnés pour 2014-2020 sont les suivants :

Calvados (14) :

- Caen Normandie Métropole
- Pays d'Auge Expansion
- Pays du Bessin au Virois
- Pays Sud Calvados

Manche (50) :

- Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
- Pays du Cotentin
- Pays de la Baie du Mont Saint-Michel
- Pays de Coutances

Orne (61) :

- Pays d'Alençon
- Pays du Perche Ornais
- Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais - Pays d'Ouche
- Pays du Bocage

Parmi les 3 priorités régionales en Basse-Normandie pour LEADER, on trouve « l'attractivité territoriale par les services à la population »⁷. Le programme vise ainsi le soutien aux services numériques, à une offre territoriale en matière de santé, à des opérations collectives de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (notamment commerces de proximité et hôtellerie-restauration) mais aussi à une offre territoriale en matière de **culture, sports-loisirs et tourisme**.

Cette priorité est ensuite déclinée dans chaque territoire dans leur stratégie intégrée de développement.

La stratégie du territoire est déclinée en fiches actions qui décrivent notamment l'ensemble des actions éligibles, des bénéficiaires, des modalités de financement, etc. Ces fiches présentent également des critères d'admissibilité.

⁷ Les 2 autres priorités régionales sont « le développement territorial équilibré » et « la transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ».

Toutefois, il est important de noter qu'à ceux-ci s'ajoute une grille de sélection définie par chaque territoire pour sélectionner les dossiers qu'il cofinancera.

👉 Pour trouver, les principales informations des différentes fiches actions pertinentes de votre territoire vous pouvez vous référer aux annexes de ce document.

Contacts : CALVADOS

Caen Normandie Métropole

Marine LE LOUER : Animatrice LEADER
Tél.: 02 31 86 91 90
Mail : marine.lelouer@caen-metropole.fr
Site web : <http://www.caen-metropole.fr>

Pays d'Auge Expansion

Elodie MARC : Chargée de mission
Europe et aménagement du territoire
Tél. : 02 31 61 55 83
Mail : elodie.marc@pays-auge.fr

Pays du Bessin au Virois

Adriana BARSAN : Animatrice Leader
Tél.: 02 31 21 08 15 / 02 31 67 57 01
Mail : a.barsan@bessin-virois.fr
Site web : <http://www.bessin-virois.fr/fr/leader-t175.html>

Pays Sud Calvados

Mailys GAUTHIER : Animatrice LEADER
Tél.: 02 31 90 99 67
Mail : leader.pays.sud14@gmail.com

Contacts : MANCHE

Syndicat de la Vire et du Saint-Lois

Rémi CARVILLE : Chargé de mission
Europe
Tél. : 02 33 72 56 74
Mail : r.carville@svsl.fr
Site web : <http://www.pays-saint-lois.com>

Pays du Cotentin

Guillaume BENOIST : Animateur
LEADER
Mail : leader@cotentin.org
Tél.: 02 33 53 57 12
Site web : <http://www.cotentin.org/programme-leader>

Pays de la Baie du Mont Saint-Michel

Isabelle PACILLY : Chargée de mission
LEADER
Tél.: 02 33 79 40 30
Site web : <http://www.pays-baie-mont-saint-michel.fr/index.php>

Pays de Coutances

Céline GUERARD et **Cécile HOLMAN** :
Animatrices et gestionnaires LEADER
Tél.: 02 33 76 79 65
Mail : leader@paysdecoutances.fr
Site web : <http://www.paysdecoutances.fr/leader>

Contacts : ORNE

Pays d'Alençon

Bastien PAJOT et Edmée DUFEU :

Chargés de mission développement local

Tél.: 02 33 81 20 55

Mail: contact@paysdalencon.fr

Site web :

http://www.paysdalencon.fr/leader_7_fr.html

Pays du Perche Ornaïs

Cellule d'animation LEADER Grand Perche

Tél.: 02 33 85 80 80

Mail:

leaderplus.grandperche@wanadoo.fr

Site web : <http://www.vivre-dans-le-perche.fr/reussir/guide-du-porteur-de-projets/programme-europeen-leader>

Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs - Pays d'Ouche

Adeline JUMEL : Chargée de Mission " Fonds Européens "

Tél.: 02 33 84 87 14

Mail : a.jumel@pays-d-ouche.com

Site web :

<http://www.papao.fr/programmes-daides/programme-leader>

Pays du Bocage

Eléonore ROUSSEL : Animatrice LEADER

Tél.: 02 33 64 56 09

Mail :

adeco-paysdubocage@wanadoo.fr

Site web :

<http://www.paysdubocage.fr/programmes-d-aide/programme-leader>

Exemples de projets déjà financés par LEADER en Basse-Normandie sur 2007-2013 :



L'association **Tourisme et Culture en Pays de Coutances (50)** (devenue Pays d'Art et d'Histoire) a obtenu un financement LEADER de la part du GAL Pays de Coutances, sur la période de programmation 2007-2013, pour la réalisation de fiches touristiques pour favoriser les weekends et courts séjours sur le Pays de Coutances.

La **Communauté de Communes de Saint-Pierre-Eglise (50)** a obtenu 34 999,99 € de financement LEADER de la part du Syndicat Mixte du Cotentin afin de rénover le moulin Marie Ravenel dans le but d'organiser des animations et donc de faire revivre le moulin. Une nouvelle roue a notamment été acquise, permettant de moudre à nouveau.

D/ INTERREG V A France-Manche-Angleterre

Il s'agit d'un programme de coopération transfrontalière visant le développement de la région frontalière entre la France et l'Angleterre.

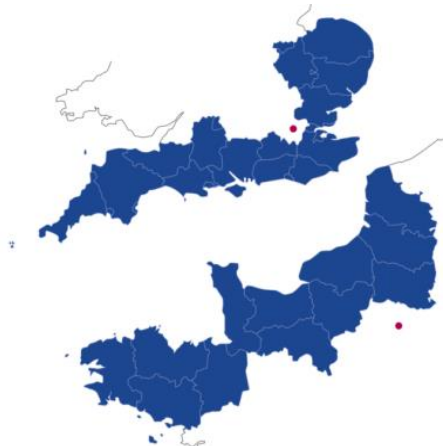


Le budget total du programme INTERREG VA France-Manche-Angleterre (FMA) est de plus de 315 millions d'euros, dont plus de 223 millions d'euros de cofinancement FEDER.

Contact :

Secrétariat Technique Conjoint
Tél.: (0044) 1603 222 896
Mail: interregv@norfolk.gov.uk

Contact pour la Basse-Normandie :
Judith de Saint Laurent
Tél.: 02 31 06 97 71
Mail :
judith.de.saint.laurent@norfolk.gov.uk
Site web: <https://interreg5a-fce.eu/fr>



AXE 3 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DE L'ESPACE FRANCE-MANCHE-ANGLETERRE

Objectif Thématique 6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Objectif Spécifique 3.1 - Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable

L'objectif ici est d'**améliorer les caractéristiques économiques, environnementales et de pérennité sociale du patrimoine naturel et culturel du territoire**, et à soutenir la croissance économique par le développement d'une offre touristique plus compétitive.

Les actions financées serviront à augmenter non seulement l'attrait des régions auprès des visiteurs mais aussi de rendre la zone plus attrayante en tant que lieu de travail et lieu de vie avec l'objectif d'attirer des entreprises et donc des emplois sur le territoire.

Parmi les bénéficiaires, on trouve **les associations et les structures du secteur culturel et environnemental.**

Un projet doit intégrer un partenariat comportant **au moins un partenaire anglais et un partenaire français**, tous deux basés dans l'Espace du programme, et doit avoir un intérêt pour l'intégralité du territoire de coopération.

Le taux maximal de cofinancement est de 70%.

Les candidatures se font en deux étapes et à la suite **d'un appel à projets**. Le troisième appel à projets ouvrira **le 23 février 2016** et fermera le 24 mars 2016 à 12h, heure anglaise (13h, heure française).

Exemples de projets déjà financés par INTERREG VA France-Manche-Angleterre avec des partenaires bas-normands :

Le Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie, La Brèche,

a été le chef de file du projet INTERREG VI A FMA, Channel Circus Arts Alliance entre 2009 et 2010. Le projet a bénéficié de 46 000 € de FEDER. L'objectif était de mieux faire connaître et circuler les œuvres circassiennes de part et d'autre de la Manche, de favoriser la mise en place d'un réseau pérenne afin d'élargir les possibilités de diffusion et de production, ainsi que d'élargir les publics et leur permettre de mieux appréhender les nouvelles formes de cirque.



Le Festival Chauffer dans la Noirceur (50) a été partenaire, en 2012, du projet « Corn'Flux Music Project » qui a reçu 44 144 € de FEDER par le programme INTERREG VI A FMA. Le Corn'Flux Music Project a eu pour vocation de créer une plateforme transfrontalière regroupant les réseaux des territoires concernés, permettre l'échange d'expériences entre acteurs culturels, des rencontres entre groupes émergents et la réalisation d'évènements musicaux franco-britannique dans le secteur des Musiques Actuelles.

Il s'agit d'un programme de coopération transnationale entre la France, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le budget total du programme INTERREG VB Espace Atlantique est de plus de 185,3 millions d'euros, dont 140 millions d'euros de cofinancement FEDER.



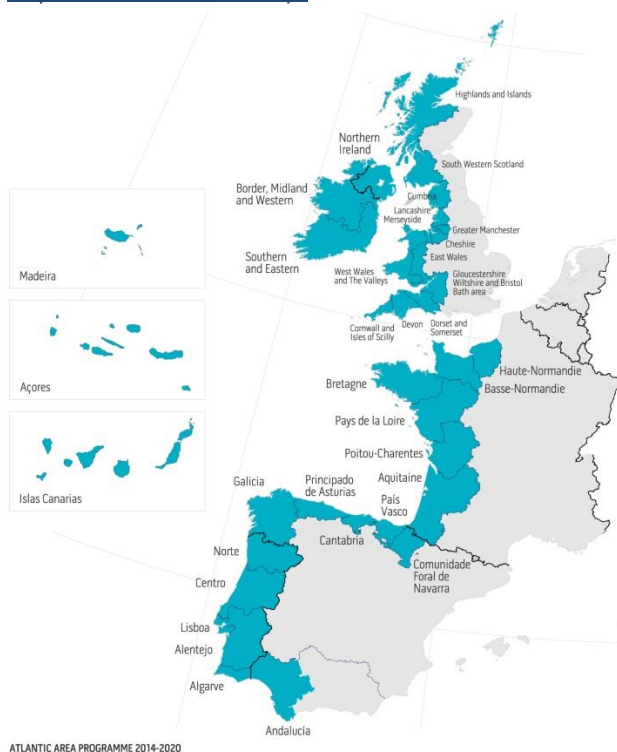
Contact :

Secrétariat Technique Conjoint

Tél.: +351 226 086 300

Mail : atlantico.stc@ccdr-n.pt

Site web : <http://atlanticarea.ccdr-n.pt>



AXE 4 - PROMOUVOIR LA BIODIVERSITE ET LES ATOUTS NATURELS ET CULTURELS

Objectif Thématique 6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

Objectif Spécifique 4.2 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette priorité viseront **une meilleure valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'Espace Atlantique** pour améliorer l'attractivité de la région et attirer de nouveaux visiteurs, développer l'activité économique et de nouveaux produits et services et créer des emplois au niveau local (actions conjointes pour préserver le patrimoine culturel, événements et activités culturelles, développement du tourisme culturel, des industries culturelles, créatives et artisanales dans l'Espace Atlantique, valorisation des atouts touristiques, culturels et du patrimoine existants, etc.).

Parmi les bénéficiaires, on trouve les agences de tourisme régionales et locales, **les associations et les associations de la société civile assurant la promotion du patrimoine naturel et culturel.**

Le projet doit être transnational, c'est-à-dire qu'il fait coopérer des **partenaires d'au moins deux pays différents appartenant au territoire du programme.**

Le **taux maximal de cofinancement est de 75%.**

Les candidatures se font à la suite d'un **appel à propositions.** Le premier appel sera lancé au **1^{er} semestre 2016.**

Exemple de projet déjà financé par INTERREG VB Espace Atlantique avec des partenaires bas-normands :



Le **Conseil départemental de la Manche** a participé au projet « Ultreia » visant à promouvoir le tourisme durable sur les routes de pèlerinage maritime et d'intérieur de Saint-Jacques-de-Compostelle et qui a reçu 888 000 € de FEDER dans le cadre du programme INTERREG VI B Espace Atlantique.



02/ LES PROGRAMMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE ACCESSIBLES AUX STRUCTURES CULTURELLES

Sont présentés ci-dessous les programmes d'action communautaire finançant des projets en lien avec la culture.

Pour l'ensemble de ces programmes des appels à projets (aussi appelés appels à propositions) sont publiés pour pouvoir sélectionner les projets à financer.

A/ Europe Créative

Le programme Europe Créative est destiné aux secteurs de la culture et de la création au sens large (spectacle vivant, arts visuels, mode, design, architecture, patrimoine, jeux vidéo, livre, etc.).



Il s'organise en trois volets complémentaires :

- un **volet MEDIA** destiné aux professionnels de l'audiovisuel, Le volet MEDIA permet de financer des projets de production de films et de jeux vidéo, de distribution, de promotion (**festival**, accès au marché (B to B), développement des audiences) et de **formation**.
- un **volet Culture** destiné aux autres projets culturels et créatifs, Le volet Culture permet notamment de financer :
 - **des projets de coopération européenne, à petite et grande échelle** (au moins 3 pays différents) et **grande échelle** (au moins 5 pays différents), afin d'expérimenter de nouveaux modèles d'action porteurs d'innovation notamment autour des publics (volet le plus largement ouvert et doté financièrement) ;
 - **des projets de grands réseaux européens** (au moins dix pays différents), afin de créer un environnement européen favorable au renforcement des acteurs et à l'innovation par l'échange entre professionnels ;
 - **de larges plateformes européennes** (au moins dix pays différents), afin de structurer de nouveaux modes d'organisation professionnelle à même de soutenir la circulation et l'émergence européenne sur des échelles importantes ;
 - des projets de traduction littéraire européenne ;
 - le projet de Capitales européennes de la Culture.
- un **instrument financier transsectoriel** visant à créer une facilité de paiement pour les PME du secteur culturel et créatif et à soutenir la coopération politique transnationale entre les acteurs publics, les artistes et créateurs (à partir de 2016).

L'ensemble des critères et modalités (candidature, financement) sont détaillés dans le programme de travail annuel pour la mise en œuvre du programme « Europe créative ».

Liens utiles :

- Le programme de travail 2016 (en anglais) est disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/more_info/awp/docs/c-2015-5490_en.pdf
- Les appels à projets sont disponibles sur le site de l'Agence Exécutive de l'Education, la Culture et l'Audiovisuel à l'adresse suivante : http://eacea.ec.europa.eu/europe-creative/financement_fr

Contact :

Relais - Culture - Europe France (Paris)

Lilyane Crosnier

Tél.: 01 53 40 95 10 - **Mail :** infos@europecreativefrance.eu

Site web : <http://www.europecreativefrance.eu>

Volet MEDIA (Strasbourg)

Aurélie Réveillaud

Tél.: 03 88 60 95 89 - **Mail :** media@strasbourg.eu

Site web : <http://www.mediafrance.eu/Strasbourg>

Exemples de projets français déjà financés par Europe Créative :

VOLET MEDIA

Promotion / Festivals : En 2015 :

- **L'Association Côté Ouest** a obtenu 25 000 € pour le Festival Européen du Film Court de Brest.
- **Plan Séquence Association** a obtenu 41 000 € pour l'Arras Film Festival.
- **L'Association Premiers Plans** a obtenu 55 000 € pour le Festival Premiers Plans.



Formations : En 2015 :

- La **Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai** a obtenu 145 000 € pour la formation « Art Cinéma = Action + Management ».
- **L'Association Ateliers du Cinéma Européen (ACE)** a obtenu 260 000 € pour la formation « The ACE continuous training programme for advanced producers (ACE 25 + ACE Network) ».
- **L'Association Premiers Plans** a obtenu 30 000 € pour les Ateliers d'Angers.



PREMIERS PLANS

Projets de coopération à petite échelle : En 2015 :

- **L'ONG Eurocircle** a obtenu 183 794 € pour le projet « Arts'R'Public - Euro-Mediterranean Laboratory for Arts in Public Spaces » (2 partenaires : Italie, Allemagne).

- **La Compagnie Nationale de Théâtre Lyrique et Musical, Ensemble Justiniana**, a obtenu 200 000 € pour le projet « Voix d'enfants / Espace scénique » (3 partenaires : Belgique, Italie, France).

- **La Cité de la musique** a obtenu 200 000 € pour le projet « Template for Travelling Interactive and Digital Exhibitions (TIDE) : Guitar On/Off » (2 partenaires : Espagne, Danemark).

Arts'R'Public

Euro-Mediterranean Laboratory for Arts in Public Spaces



B/ Erasmus +

Erasmus + est le programme de l'Union européenne dans les domaines de **l'éducation, la formation, la jeunesse et du sport** pour la période de programmation 2014-2020. Il est doté d'une enveloppe financière de 14,7 milliards d'euros pour la totalité de la période.



Ce programme comprend 3 actions clés et des actions spécifiques :

- Action clé 1 – Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
- Action clé 2 – Coopération en faveur de l'innovation et de l'échange des bonnes pratiques
- Action clé 3 – Soutien aux réformes politiques
- Actions spécifiques : Jean Monnet, Sport

L'ensemble des critères et modalités (candidature, financement) sont détaillés dans le guide annuel du programme.

Liens utiles :

- Le guide du programme 2016 est disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf
- Les appels à projets sont disponibles sur le site de l'Agence Exécutive de l'Education, la Culture et l'Audiovisuel à l'adresse suivante : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

Contact :

Agence Exécutive Education, Audiovisuel & Culture

Tél.: +32 (0) 2 295 67 38

Site web : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_fr

Points de contact France

Site web : www.erasmusplus.fr

Agence Erasmus+ France : éducation et formation

Tél.: 05 56 00 94 00 - **Mail :** contact@agence-erasmus.fr

Site web : <http://www.agence-erasmus.fr/> ou <http://www.generation-erasmus.fr/>

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : jeunesse et sport

Tél.: 01 70 98 93 69 - **Mail :** peja@injep.fr

Site web : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr>

ACTION CLE 1 – MOBILITE DES INDIVIDUS A DES FINS D'EDUCATION ET DE FORMATION

L'action clé 1 soutient notamment les **projets de mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse** qui promeuvent les activités de mobilité transnationale ciblant :

- les apprenants : étudiants, stagiaires, apprentis, jeunes et volontaires,
- le personnel : professeurs, enseignants, formateurs, animateurs de jeunes, ainsi que les personnes travaillant dans des organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation et des jeunes.

Différents types de mobilité sont soutenus selon le profil des participants, et notamment :

- personnel de l'éducation des adultes,
- étudiants et personnel de l'enseignement supérieur,
- étudiants et personnel de l'enseignement et la formation professionnels,
- personnel scolaire,
- jeunes et animateurs de jeunes, dont le Service volontaire européen (SVE).

Le rôle des organisations prenant part à ces projets peut soit être :

- celui d'organisation d'origine, l'organisation envoie des participants,
- celui d'organisation d'accueil, l'organisation reçoit des participants.

Les critères servant à évaluer les propositions pour chacun des projets sont détaillés dans le guide du programme.

Il est à noter que pour participer à un projet de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement et la formation professionnels et un SVE, une organisation doit soumettre, respectivement, une demande de charte de mobilité Erasmus+ Enseignement et Formation Professionnels et une demande d'accréditation SVE.

Pour 2016, les demandeurs doivent soumettre leur demande de subvention à l'agence nationale du pays dans lequel est établi l'établissement demandeur au plus tard :

- pour les projets de mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse :
 - le **2 février** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1^{er} mai et le 30 septembre de la même année
 - le **26 avril** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1^{er} août et le 31 décembre de la même année
 - le **4 octobre** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année suivante
- pour les autres projets de mobilité des individus : le **2 février** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant le 1^{er} juin de la même année.

Exemples de projets déjà financés par Erasmus + :

Echanges de jeunes : En 2015 :

- Le projet « Musique et contestation : une liberté sans limites ? » du



Relais d'Ouverture et d'Echanges Culturels et Linguistiques

Relais d'Ouverture et d'Echanges Culturels et Linguistiques (Languedoc-Roussillon) a été subventionné à hauteur de 16 335 €.

- Le projet « European dance choregraphy » de la **MJC Haut du lièvre** (Lorraine) a été subventionné à hauteur de 22 330 €.



- Le projet « Musik & Liens » du **Centre de Beaumotte** (Franche-Comté) a été subventionné à hauteur de 19 820 €.

Mobilité des travailleurs jeunesse : En 2015 :



- Le projet « Les pratiques artistiques et la danse, levier d'apprentissage des jeunes animateurs défavorisés » de l'**Association Les Artistes des Couleurs et de la Diversité** (Ile-de-France) a été subventionné à hauteur de 37 392 €.



- Le projet « Life as Theatre » de l'**Association Farinoise Sport Santé et Culture** (AFSSC) (Rhône-Alpes) a été subventionné à hauteur de 35 160 €.

- Le projet « Social circus magic recipe » de l'**Association Nomadways** (Picardie) a été subventionné à hauteur de 6 520 €.

Service Volontaire Européen :

Le **comité de jumelage Cabourg**, l'**association Comité Intercommunal d'Echanges**, l'**association Les amis de la Vache qui Lit** et la **Maison des Jeunes et de la Culture de Flers** sont des structures bas-normandes agissant dans les domaines de la créativité et de la culture et ayant une accréditation SVE.



ACTION CLE 2 – COOPERATION EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCHANGE DES BONNES PRATIQUES

L'action clé 2 vise à permettre aux organisations de différents pays participants de coopérer, de partager et d'échanger les meilleures pratiques et les approches innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Les projets soutenus par l'action clé 2 ont tous pour objectif de favoriser l'innovation pédagogique, l'excellence académique et le rapprochement avec le monde économique.

On trouve notamment les **partenariats stratégiques** qui visent à soutenir la conception, le transfert et/ou l'utilisation de pratiques innovantes ainsi que la mise en œuvre d'initiatives communes promouvant la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences au niveau européen.

Les critères servant à évaluer les propositions pour chacun des projets sont détaillés dans le guide du programme.

Un partenariat stratégique peut durer de 6 à 36 mois, et la subvention maximum pouvant être obtenue est un montant variable qui se calcule en multipliant 12 500 € par la durée du projet (en mois) et avec un plafond de 450 000 € pour les projets d'une durée de 36 mois.

Les partenariats stratégiques doivent être de nature transnationale, c'est-à-dire comprendre au moins trois organisations issues de trois pays membres du programme différents (deux organisations de deux pays différents pour les partenariats stratégiques du domaine de la jeunesse).

Pour 2016, les demandeurs doivent soumettre leur demande de subvention à l'agence nationale du pays dans lequel est établi l'établissement demandeur au plus tard :

- pour les projets de partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse :
 - le **2 février** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1er juin et le 30 septembre de la même année
 - le **26 avril** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1er septembre et le 31 janvier de l'année suivante
 - le **4 octobre** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1er février et le 31 mai de l'année suivante
- pour les autres projets de partenariats stratégiques : le **31 mars** à midi, heure de Bruxelles, pour les projets débutant entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de la même année.

Exemples de projets français déjà financés par Erasmus + :

En 2015 :

- Le projet « Take IN / Take OFF, Art & Culture + Mobility, a lever for youth social and professional inclusion » de **Banlieues d'Europe Association** (Rhône-Alpes) a été sélectionné et devrait recevoir 256 381 €.



En 2014 :

- Le projet « Artistic Intervention - A research on sustainable concepts of social and professional integration of youth with less opportunities » de **l'Association Latitudes Contemporaines** (Nord-Pas de Calais) a été subventionné à hauteur de 262 032 €.



- Le projet « Cultural Activities Socially Engaged for improving the social and professional Integration » de **l'Association Montjoye** a été subventionné à hauteur de 198 862 €.



Europe pour les citoyens vise à :

- permettre aux citoyens de mieux comprendre l'Union, son histoire et sa diversité,
- promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique à l'échelle de l'Union.



L'Europe pour
les citoyens

Le programme est ouvert à toutes les parties prenantes œuvrant pour l'intégration européenne, en particulier :

- les autorités et organisations locales,
- les organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes,
- les groupes de citoyens et d'autres organisations de la société civile,
- les établissements d'enseignement et de recherche.

Le programme est organisé en 3 volets :

- **Le « Volet 1 - Mémoire européenne »** qui vise à sensibiliser les citoyens à la mémoire, l'histoire commune, les valeurs et le but de l'Union européenne en encourageant les débats, la réflexion et le développement de réseaux (jusqu'à 100 000 € de subvention, une structure seule peut obtenir un financement ; néanmoins, la priorité sera donné aux projets transnationaux, projet de 18 mois maximum).
- **Le « Volet 2 - Engagement démocratique et participation civique »** comportant :
 - **les jumelages de villes** : projets rassemblant un grand nombre de citoyens de villes jumelées officiellement ou non autour de thèmes d'intérêt européen prédéfinis et liés à l'agenda politique de l'Union (jusqu'à 25 000 € de subvention, au moins 2 partenaires, rencontre de 21 jours maximum).
 - **les réseaux de villes jumelées** : projets multilatéraux mis en œuvre par des partenariats et des réseaux transnationaux, portant sur des questions d'intérêt commun et ayant pour objectif de développer une coopération thématique durable (jusqu'à 150 000 € de subvention, au moins 4 partenaires, projet de 24 mois maximum).
 - **les projets de la société civile** : projets mis en œuvre par des partenariats transnationaux, rassemblant des citoyens de tous horizons, afin de leur donner l'opportunité de participer concrètement aux processus de prise de décision dans l'Union européenne dans les domaines liés aux objectifs du Programme (jusqu'à 150 000 € de subvention, au moins 2 partenaires, projet de 18 mois maximum).
- **Le « Volet 3 - Action horizontale / Valorisation »** qui vise à soutenir des initiatives permettant de valoriser les résultats de projets déjà menés et d'apprendre des expériences vécues.

Pour les volets 1 et 2, les subventions octroyées peuvent être :

- soit des **subventions de projet** : pour des actions mises en œuvre avec des partenaires européens, ayant une durée de vie limitée, et au cours desquelles des événements et des activités spécifiques sont organisés ;
- soit des **subventions de fonctionnement** : pour soutenir financièrement les organisations d'intérêt européen visant à promouvoir la mémoire, l'histoire et l'identité européennes et à encourager la participation civique et démocratique des citoyens à l'échelle de l'UE.

L'ensemble des critères et modalités (candidature, financement) sont détaillés dans le programme de travail annuel pour la mise en œuvre du programme « Europe pour les citoyens ».

Deux dates limites de dépôt des candidatures à l'Agence Exécutive de l'Education, la Culture et l'Audiovisuel sont possibles selon les volets : le **1^{er} mars** ou le **1^{er} septembre**.

Liens utiles :

Les appels à projets sont disponibles sur le site de l'Agence Exécutive de l'Education, la Culture et l'Audiovisuel à l'adresse suivante : http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens/financement_fr

Contact :

Agence Exécutive Education, Audiovisuel & Culture

Tél.: +32 (0) 2 295 67 38

Mail : eacea-p7-remembrance@ec.europa.eu (volet mémoire européenne)
eacea-p7-civilsociety@ec.europa.eu (projets société civile)
eacea-p7@ec.europa.eu (jumelage de villes et réseaux de villes)

Site web: http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

Point de contact France : **CIDEM** (Association civisme et démocratie)

Pauline BOZEC

Tél. : 01 80 05 18 94 - **Mail :** bozec@cidem.org

Sites web : www.cidem.org ou www.europepourlescitoyens.org

Exemples de projets français déjà financés par Europe pour les citoyens :

Volet 1 :

Le **Forum Voix Etouffées** (Alsace), un ensemble qui interprète les œuvres de compositeurs et d'artistes victimes du nazisme en Allemagne pendant la Seconde Guerre Mondiale a obtenu, en 2015, 100 000 € de subvention européenne pour le projet « 1945, Europe Année Zéro : Musique et Conscience Européenne ».



Volet 2 / Jumelage de villes :

Le **Comité de Jumelages de Saint-Yrieix-sur-Charente** (Poitou-Charentes) a obtenu, en 2015, 75 000 € de subvention européenne pour le projet « Culture, Solidarité et Citoyenneté contre les Inégalités, la Pauvreté, la Xénophobie et le Racisme en Europe ».

C/ CONSEILS ET RECOMMANDATIONS POUR LA REUSSITE DES PROJETS EUROPEENS DES STRUCTURES CULTURELLES

01/ LES CONSEILS POUR LE MONTAGE DE DOSSIER

Pour obtenir une subvention européenne, le porteur de projet devra présenter un dossier de candidature.


Voici quelques conseils pratiques pour monter un dossier qui remporterait le plus de chances d'être accepté par l'UE et maximiser ses chances de succès.

Vérifier l'éligibilité du projet et de la structure porteuse

Avant de se lancer dans le montage d'un dossier, il convient de vérifier que le projet est éligible et que la structure porteuse peut être un bénéficiaire.

Pour cela, le porteur de projet peut, soit :

- vérifier dans les documents cadre du programme (Programmes Opérationnels, Programmes de Développement Rural, Stratégie de développement, Guides des programmes, Programmes de travail),
- s'adresser aux administrations gestionnaires des programmes qui ont également pour objectif de garantir la sécurité et la qualité du projet, de son montage juridique et financier et de sa réalisation (en particulier pour les FESI).

 Il est à noter que pour certains programmes (FEADER et programmes d'action communautaire), le projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention.

Construire un partenariat solide, le cas échéant

Les programmes INTERREG et les programmes d'action communautaire sont basés sur des coopérations entre acteurs transfrontaliers ou transnationaux. Il est donc vital pour le projet de choisir correctement ses partenaires.

Pour construire un partenariat solide, il faut :

- définir en amont le profil idéal des partenaires afin de faciliter la recherche,
- négocier et répartir les rôles et les responsabilités entre les partenaires⁸ pendant l'élaboration du projet (et l'inclure dans l'accord de partenariat),
- maintenir et gérer le partenariat pendant la mise en œuvre du projet.

Il est donc nécessaire de prévoir du temps en amont pour s'assurer que vous partagez une communauté de valeurs et une vision commune sur les objectifs du projet avec vos partenaires !


Bien construire le plan de financement

Le plan de financement est la partie la plus importante du dossier de demande de subvention, après le projet en tant que tel.

La demande de subvention doit être justifiée : il faut bien identifier et expliciter les postes de dépenses.

Afin de présenter un budget prévisionnel sain et détaillé, il est conseillé de se faire aider par un expert (comptable/consultant), ce qui évitera, le non-professionnalisme pouvant discréditer une demande et entraîner son rejet.

⁸ Un partenariat est composé d'un chef de file (« lead applicant ») qui assure la coordination technique et administrative du projet, de partenaires qui assurent la mise en œuvre d'une partie du projet et, éventuellement, de partenaires associés qui apportent une contribution dans la mise en œuvre du projet mais qui ne bénéficient pas de financement.

 Il est également important de noter que les subventions de l'Union européenne interviennent toujours en cofinancement d'autres financeurs (collectivités territoriales, mécénat, sponsoring), ce qui doit être intégré dans le budget.

NB : le budget est une partie à part entière du projet. Un bon projet avec un budget inadapté peut être rejeté.

Se renseigner sur les modalités de dépôt de dossiers

En fonction du programme ou de l'action identifiée dans le programme, les modalités de dépôt des dossiers peuvent varier.

En effet, il existe deux modes de soumission des candidatures :

- **le dépôt « au fil de l'eau »** (en continu, à tout moment)
Dans la majorité des cas pour les FESI, le porteur de projet a la possibilité de déposer son dossier de demande de subvention au moment le plus approprié par rapport au démarrage de son projet. Le dossier de demande de subvention doit, dans tous les cas, être déposé avant que le projet ne soit achevé.
Pour rendre son dossier éligible, il est nécessaire de respecter les conditions fixées dans les documents cadre du programme.
- **le dépôt d'un dossier dans le cadre d'un appel à projets ou à propositions**
Pour certaines actions des FESI, pour les programmes INTERREG et pour les programmes d'action communautaire, les financements ne sont accessibles que par voie d'appel à projets ou à propositions, lancés périodiquement par les services gestionnaires.
Le dépôt des dossiers de demande de subvention doit se faire à une date précise (l'information se trouve soit dans l'appel à projets ou à propositions, soit sur le guide du programme ou le programme de travail, soit sur le site internet).
Les demandes de financements devront respecter les conditions spécifiées dans le texte de l'appel à projets ou à propositions.

Rédiger un dossier avec la méthode du cadre logique

La méthode du cadre logique est une méthode de planification de projet qui vous aide à ne pas passer à côté d'éléments déterminants quand vous concevez votre projet. Elle est détaillée dans plusieurs ouvrages, notamment dans le "Project cycle management guide" (2005).

On peut utiliser la matrice du cadre logique pour présenter de façon synthétique la logique d'intervention du projet et la façon dont seront mesurés les résultats :

Description du projet	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs globaux - contribution du projet aux objectifs (impact) d'une politique ou d'un programme	Comment les OG seront-ils mesurés en matière de quantité, qualité et délai ?	Comment l'information va-t-elle être collectée, quand et par qui ?	
Objectif spécifique - avantages directs destinés au(x) groupe(s) cible(s)	Comment l'OS va-t-il être mesuré en matière de quantité, qualité et délai ?	Idem	Si l'OS est atteint, quelles hypothèses doivent être confirmées pour atteindre l'OG ?
Résultats - produits ou services tangibles apportés par le projet	Comment les résultats seront-ils mesurés en matière de quantité, qualité et délai ?	Idem	Si les résultats sont obtenus, quelles hypothèses doivent être confirmées pour atteindre l'OS ?
Activités - tâches à réaliser pour obtenir les résultats souhaités			Si les activités ont été effectuées, quelles hypothèses doivent être confirmées pour atteindre les résultats ?
			Conditions préalables

Monter un dossier complet et le transmettre

Les pièces justificatives à rassembler dépendent du dispositif d'aide qui va être utilisé. La liste complète des pièces figure dans le dossier de subvention. Il s'agit notamment d'éléments :

- financiers (bilans, historique des dépenses, salaires, etc.) et
- opérationnels (expériences des porteurs de projets, ressources humaines adaptées, compétences en relation avec le projet, etc.).

Les modalités de dépôt des dossiers varient selon les programmes de financement, et il peut se faire en ligne. Ce dépôt en ligne doit parfois être relayé par un envoi papier. Il convient d'être particulièrement attentif aux modalités de dépôt.

La réception du dossier sera confirmée, dans un premier temps, par un récépissé de dépôt puis un accusé de réception du dossier complet.

Les conseils « à faire » et « à ne pas faire » dans une candidature

A faire	A ne pas faire
Qualifier et quantifier	Copier/Coller des textes européens ou autres
Faire référence aux études, rapports (etc.) de la Commission européenne et du Parlement européen	Formuler les objectifs exactement comme ceux du programme de financement
Formuler des objectifs qui ressemblent à ceux du programme de financement	Définir des résultats irréalistes
Formuler des résultats concrets	Intégrer des partenaires sans rôle véritable
Etre ambitieux mais réaliste !	Attendre la dernière minute

02/ LES OUTILS DE SUIVI

Il est important de développer à l'intérieur du projet un système d'information, de documentation et de suivi afin de permettre au projet d'être réalisé correctement, en particulier pour des projets demandant un partenariat transnational, mais aussi pour pouvoir faciliter l'évaluation qui aura lieu au terme du projet qui découlera sur le paiement de la subvention.

Le porteur de projet doit s'astreindre à conserver l'ensemble des documents produits pendant le projet : comptes rendus de réunions, échéanciers, contrats, programmes de formation, etc.

De plus, afin de garantir une meilleure collecte des dépenses, il est conseillé que le porteur de projet produise certains documents, tout au long du projet :

- tableau de dépenses,
- tableau du temps passé,
- fiches de présence avec les logos pour toute réunion ou événement.

Pour qu'un projet avec un partenariat se déroule le mieux possible, tous les participants doivent être informés régulièrement de l'état d'avancement du projet, du travail déjà réalisé, des prochaines étapes, des suites des réunions transnationales et nationales, de l'attribution des tâches. Pour cela, les partenaires doivent notamment recevoir les documents produits lors du montage du dossier (le plan de travail, le diagramme de Gantt, etc.), ainsi que les comptes rendus de réunion et les rapports intermédiaires. Les informations peuvent parvenir soit en version papier, soit grâce à un Intranet créé à cette fin.

En outre, afin d'assurer au mieux la gestion du partenariat, il est recommandé de dédier une personne à la gestion et au suivi du projet.

03/ LES OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

Obtenir une subvention européenne implique de nombreuses obligations pour le porteur de projet et ne pas se plier à ces obligations peut avoir de graves conséquences. En effet, si l'organisme qui octroie la subvention estime qu'il manque des pièces ou s'il a des doutes sur la façon dont l'argent est utilisé, il peut bloquer certains versements, voire même, demander à être remboursé.

 Il est important de noter que le porteur de projet est responsable de toutes les parties impliquées !

A/ Le « reporting »

Les porteurs de projets sont tenus de produire différents rapports (comptes rendus d'exécution, rapports financiers, etc.) après l'obtention d'un financement européen.

Ils sont également tenus de justifier les dépenses, puisque la plupart des financements européens fonctionnent par remboursement des factures acquittées⁹ :

- comptabilité analytique,
- feuilles de temps, comptes rendus et fiches de présence des événements du projet pour les dépenses de personnel,
- factures.

B/ L'archivage

Le porteur de projet est obligé de garder les justificatifs pendant une certaine période, indiquée dans le contrat de financement, afin de permettre tout contrôle ultérieur éventuel. La durée requise de conservation des documents varie entre les FESI et les programmes d'action communautaire :

- 10 ans après le dernier versement des crédits de la Commission à l'Etat Membre pour les FESI, soit jusqu'en 2033 pour cette période de programmation,
- 5 ans après l'obtention du dernier versement de la subvention pour les programmes d'action communautaire.

⁹ Toutefois pour les programmes sectoriels des avances peuvent être prévues.

C/ La publicité

Tout bénéficiaire d'une aide européenne est soumis à des obligations en matière de communication. Cette publicité a pour objectif d'informer sur le soutien financier de l'Europe. Le type d'affichage dépend du programme, de la nature de projet et de son ampleur.

Il existe, pour l'ensemble des financements européens, des règles de publicité communes :

- mentionner clairement le financement européen obtenu dans toutes les publications (flyers, programmes, fiches de travail pour des séminaires, etc.),
- mettre à profit toutes les occasions d'assurer une couverture médiatique appropriée,
- inclure le nom et le logo de l'Union européenne.


Dans ce cadre, les porteurs de projets doivent également communiquer sur l'exemplarité des projets au travers :

- de sites Internet (obligation pour les projets collaboratifs),
- de publications,
- des média « classiques » (articles de presse, interview radiophonique, reportage TV...),
- des nouveaux média sociaux (type Facebook, YouTube, etc.).

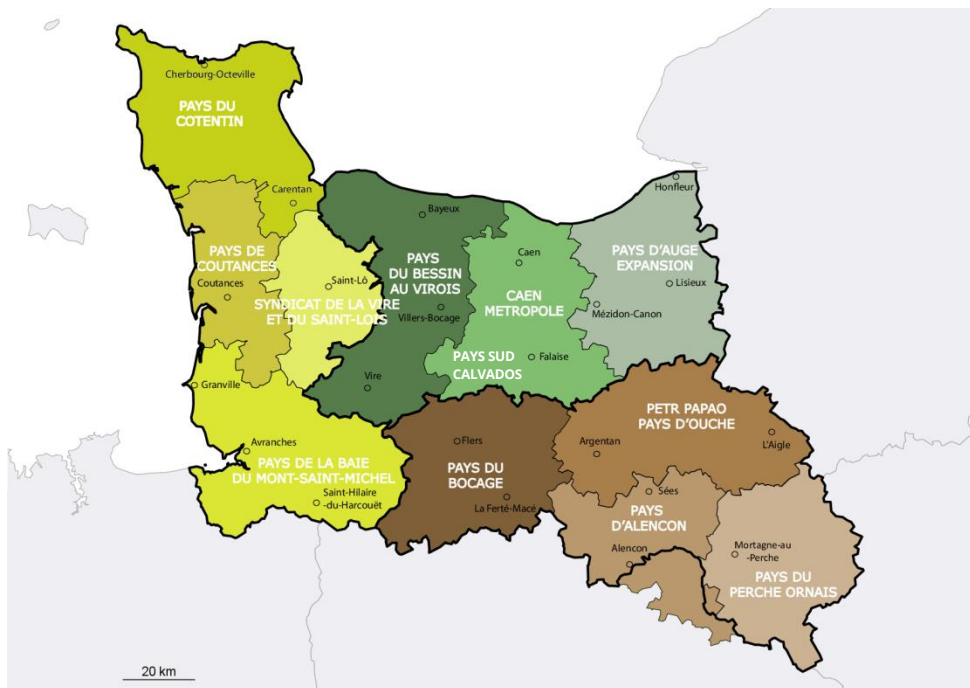
D/ La mise en concurrence

Dans le cadre des FESI, toute structure qui en bénéficie doit effectuer, à partir du premier euro dépensé, une mise en concurrence.

Pour les structures soumises au Code des Marchés publics ou à l'ordonnance n°2005-649 du 5 juin 2005 (structures financées, contrôlées ou dirigées par des organismes publics), les procédures de mise en concurrence varie selon le montant de la dépense (3 devis, procédure adaptée (MAPA) ou procédure formalisée).

 Pour les organismes non soumis à la commande publique, il est demandé de fournir 3 devis ou 3 lettres de consultation.

ANNEXES : FICHES ACTIONS DES GROUPES D'ACTION LOCALE DANS LE CADRE DE LA MESURE LEADER 2014-2020



*Découpage du territoire bas-normand en Groupes d'Action Locale (GAL)
dans le cadre de la mesure LEADER 2014-2020*

Le Pays est composé de :

- La Communauté d'Agglomération Caen la Mer
- La CC Cabalor
- La CC le Cingal
- La CC Cœur de Nacre
- La CC Entre Bois et Marais
- La CC Entre Thue et Mue
- La CC Evrecy-Orne-Odon
- La CC Plaine Sud de Caen
- La CC Val es Dunes
- La CC Vallée de l'Orne

Fiche	N°1 : Valoriser les potentiels touristiques du territoire	N°2 : Développer une offre touristique de qualité
Les types d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches collectives sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée en faveur de la structuration des acteurs locaux, de la mise en réseau des acteurs (par ex. : animation, développement d'un réseau des offices de tourisme) - Développement d'outils de partage/de communication et de valorisation de l'offre touristique adaptés et pertinents - Création d'outils de médiation dans les lieux culturels basés notamment sur les TIC (audioguides, etc.) - Conception et création de sentiers d'interprétation ou de découverte, leur équipement par des mobiliers ou outils d'information sur les itinéraires de circulation douce - Actions de valorisation, communication, promotion, commercialisation mutualisée de lieux et d'offres touristiques (ex. : guides touristiques à l'échelle du territoire, dynamisation de mise en marché touristique via des plateformes internet etc.) 	Les projets de création de nouveaux produits touristiques ainsi que la rénovation, la création et la construction d'équipements touristiques. Une priorité sera accordée au développement du tourisme de pleine nature
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹⁰	100%	100%

¹⁰ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

Fiche	N°1 : Valoriser les potentiels touristiques du territoire	N°2 : Développer une offre touristique de qualité
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	3 000 €	3 000 €
Aide maximale LEADER	-	-

PAYS D'AUGE EXPANSION

Département : Calvados



Le Pays est composé de :

- La CC Cœur Côte Fleurie
- La CC du Pays de Honfleur
- La CC de de Blangy-Pont l'Evêque
- La CC de l'Estuaire de la Dives
- La CC du Pays d'Auge Dozuléen
- La CC de Cambremer
- L'intercom Lisieux Pays d'Auge Normandie
- La CC de de la Vallée d'Auge
- La CC des 3 Rivières
- La CC du Pays de Livarot
- La CC du Pays de l'Orbiquet

Fiche	N°6 : Rendre la culture accessible à tous pour un territoire créatif à l'identité forte
Les types d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none">- Soutien aux actions de mutualisation (expositions, événements et équipements)- Soutien à la création d'évènements culturels avec participation citoyenne- Soutien à la diffusion de spectacles de qualité d'origine locale sur le territoire, notamment en milieu rural- Amélioration de la visibilité des manifestations culturelles- Soutien des actions de sensibilisation à destination des jeunes- Développement de la culture numérique auprès des publics qui en sont éloignés
Parmi les bénéficiaires	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹¹	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €
Aide maximale LEADER	-

¹¹ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

PAYS DU BESSIN AU VIROIS

Département : Calvados



Le Pays est composé de :

- L'Intercom Séverine
- La CC de Vire
- La CC de Vassy
- L'Intercom Le Bény-Bocage
- L'Intercom Aunay-Caumont
- L'Intercom Villers-Bocage
- La CC du Val de Seulles
- La CC d'Orival
- L'Intercom Bayeux
- La CC Intercom Balleroy Le Molay-Littry
- La CC de Trévières
- L'Intercom Isigny Grandcamp
- La CC Bessin Seulles et Mer

Fiche	N°3 : Structuration et développement d'une offre culturelle diversifiée et attractive	N°4 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel	N°8 : Structuration et valorisation du potentiel touristique
<p>Les types d'actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'inventaire de l'offre culturelle dans le Pays - Création et animation d'un pôle Culture à l'échelle du Pays - Création d'une base de matériel mutualisé - Création d'un portail internet Culture à l'échelle du Pays - Organisation d'événements culturels impliquant des acteurs issus de plusieurs CC du Pays - Structuration et développement des animations culturelles en milieu rural - Aménagement des salles pour 	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration et valorisation du patrimoine local intégrée à une démarche collective et structurante -Valorisation des savoir-faire locaux (ex. : poterie, dentelle, artisanat d'art, andouille de Vire, cochon de Bayeux, cidre, sablés d'Asnelles etc.) -Organisations d'actions de sensibilisation et de découverte du patrimoine culturel rural local (ex. : expositions thématiques, 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événement co-organisé par des acteurs d'une filière thématique du Pays (produits du terroir, monuments, tourisme technique...) - Organisation d'événement à l'échelle du Pays - Promotion de l'offre de loisirs dans le Pays - Promotion de l'offre touristique du Pays Développement des voies douces locales (vélo, équestre, pédestre) permettant le lien entre les hébergements

Accompagnement à la consolidation des associations culturelles du Calvados, de la Manche et de l'Orne : Cycle culture et financement : les financements européens

Fiche	N°3 : Structuration et développement d'une offre culturelle diversifiée et attractive	N°4 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel	N°8 : Structuration et valorisation du potentiel touristique
	<p>permettre la programmation des manifestations culturelles (musique, cinéma, théâtre, etc.) et la pratique artistique (salle musique, d'arts plastiques, de danse etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipement numérique pour les médiathèques et les bibliothèques. 	<p>inventaire du patrimoine culturel, signalétique d'interprétation, animations autour du patrimoine etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de musées valorisant le patrimoine culturel local. 	<p>touristiques et les sites de visites ou d'activités de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets d'animation de la véloroute Plages du Débarquement-Mont Saint-Michel, l'Euro Vélo 4 et de l'itinéraire équestre « La Chevauchée de Guillaume » - Diversification de l'offre touristique notamment autour de la mise en place de « stations sport-nature »
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹²	100%	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%	80%
Aide minimale LEADER	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Aide maximale LEADER	70 000 €	70 000 €	150 000 €

¹² Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

PAYS SUD CALVADOS

Département : Calvados



Le Pays est composé de :

- La CC du Pays de Falaise
- La CC de la Suisse Normande
- La CC du Pays de Condé et de la Druance

Fiche	N°4 : Développement d'un maillage de services culture-loisirs-sports rééquilibrant l'offre sur le territoire	N°8 : Diversifier et améliorer la qualité de l'offre touristique
Les types d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau des acteurs : actions et outils de communication et promotion (annuaire, site internet, pass culture-loisirs-sports ...), mutualisation de compétences et d'équipements ... - Création ou modernisation de structures à vocation culturelle ou socioculturelle - Création ou restructuration d'équipements sportifs et de loisirs structurants - Organisation d'évènements culturels, sportifs ou récréatifs - Soutien à la création artistique : résidences, expositions... - Mise en place d'activités itinérantes : bibliothèques de rue, ludothèques, balades contées ... - Création de nouvelles activités / animations diversifiant l'offre du territoire - Mise en place de nouveaux outils numériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux produits et d'équipements touristiques en lien avec l'identité du territoire : tourisme de Mémoire, patrimoine industriel, activités et sports de pleine nature, parcs et jardins, circuits thématiques - Restauration, préservation et valorisation du petit patrimoine rural public et privé et création de circuits du patrimoine - Développement de supports et d'applications TIC afin de proposer des outils innovants valorisant les circuits (supports de médiation, contenus) et la pratique des usagers
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹³	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	30 000 €	30 000 €

¹³ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

SYNDICAT DE LA VIRE ET DU SAINT-LOIS

Département : Manche



Le Pays est composé de :

- La CC de Canisy
- Saint-Lô Agglo

Fiche	N°10 : Développer une offre culturelle ambitieuse
Les types d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement des projets par de l'animation territoriale- Soutien et valorisation des équipements existants et à venir, en favorisant leur mise en réseau- Soutien et promotion des activités/événements culturels existants et à venir et à leur déploiement à l'échelle du Saint-Lois- Développer de nouvelles activités/événements culturels permettant la valorisation d'un patrimoine culturel, naturel ou agricole et/ou intégrant des valeurs de développement durable et/ou favorisant le multisectoriel (allier la culture et la santé, la culture et le cheval par exemple)- Appui à la mise en réseau des acteurs de la culture en interne au territoire et en externe- Appui à la coordination des programmations culturelles à l'échelle du Saint-Lois- Soutien à l'ouverture et l'association vis-à-vis d'initiatives culturelles extérieures au Saint-Lois
Parmi les bénéficiaires	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹⁴	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €
Aide maximale LEADER	<ul style="list-style-type: none">- 60 000 € pour les opérations d'investissement (c'est-à-dire présentant une majorité de dépenses éligibles relevant des dépenses matérielles)- 15 000 € pour les autres opérations

¹⁴ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

PAYS DU COTENTIN

Département : Manche



Le Pays est composé de :

- La CC de la Baie du Cotentin
- La CC du Cœur du Cotentin
- La CC de la Côte des Isles
- La CC de Douve et Divette
- La CC de la Hague
- La CC de la Région de Montebourg
- La CC des Pieux
- La CC de la Saire
- La CC du Canton de Saint Pierre Eglise
- La CC du Val de Saire
- La CC de la Vallée de l'Ouve
- La Communauté Urbaine de Cherbourg

Fiche	N°2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin	N°3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux
<p>Les types d'actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature (ex : création et valorisation de linéaire de randonnée, aménagement de musée, valorisation du patrimoine, construction ou réhabilitation de sites touristiques, événementiel) - Actions d'animation et de coordination (groupes de travail thématiques, professionnalisation des acteurs) - Actions mutualisées / collectives de promotion et aide à la mise en marché en cohérence avec les territoires géostratégiques (cf. cartographie en annexe) et la mission tourisme à l'échelle du Cotentin - Actions d'animation et de coordination, études et investissements en lien avec la promotion, l'aide à la mise en marché de la destination Cotentin et l'amélioration de l'accueil des touristes (ex : groupe de travail autour de l'e-tourisme, matériels numériques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études et/ou élaboration de schémas de services portant sur le maillage des équipements et des services sur le territoire (avec en ligne de mire, la hiérarchisation des priorités, et la nécessité de mener la réflexion en termes de mutualisation) - Soutien aux investissements matériels et d'équipements réalisés dans une logique de mutualisation et liés aux thématiques prioritaires - Actions d'animation, de coordination, de promotion ou de sensibilisation relatives aux thématiques ciblées - Implantation ou maintien d'un commerce de proximité afin d'assurer la présence de ce type de commerce sur le territoire. - Etudes et travaux pour la réalisation d'équipements collectifs participant au renforcement de la fréquentation des bourgs ruraux et offrant une offre de services nouveaux - Investissements liés aux aménagements du cœur de bourg

Fiche	N°2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin	N°3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux
		lorsqu'ils s'intègrent dans une logique liée au développement des services (ex : création de réseaux de déplacements doux dans une réflexion globale sur la circulation, aménagement de place dans une logique d'accès aux services...)
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹⁵	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	50 000 €	40 000 €

¹⁵ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Département : Manche



Le Pays est composé de :

- La CC d'Avranches - Mont-Saint-Michel
- La CC Intercom du bassin de Villedieu
- La CC de Granville, terre et mer
- La CC du Mortainais
- La CC de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- La CC de Saint-James
- La CC du Val de Sée

→ Le plan d'action du pays est délibérément transversal, par conséquent les fiches actions sont valables pour différents secteurs et les opérations éligibles sont mentionnées à titre d'exemples.

Fiche	N°2 : Créer du lien : mettre en réseau les acteurs, décloisonner les secteurs et les filières	N°3 : Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
<p>Les types d'actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets associant des partenaires divers pour une approche globale d'une problématique / thématique. - Développement d'outils de mise en réseau, de mutualisation, de mise en relation des acteurs du territoire (producteurs, consommateurs, financeurs, promoteurs, etc.). <p>Notamment pour l'offre de services culturels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création/renforcement d'une marque à l'échelle du Pays. - Accompagnement à la création de produits de qualité. - Accompagnement à la montée en gamme d'un produit ou d'une filière. - Accompagnement à la modernisation du circuit et des méthodes de production et/ou des circuits de distribution. - Soutien aux initiatives de transformation des produits locaux (création, développement, modernisation d'atelier ou entreprise apportant une valeur ajoutée à un produit issu du territoire à travers sa transformation). - Soutien d'opérations innovantes et d'expérimentation dans les filières et produits « identitaires ». - Promotion, valorisation des produits à « ancrage » territoriale
<p>Parmi les bénéficiaires</p>	<p>Les associations</p>	<p>Les associations</p>

Fiche	N°2 : Créer du lien : mettre en réseau les acteurs, décloisonner les secteurs et les filières	N°3 : Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
Taux maximal d'aide publique ¹⁶	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	-	-

¹⁶ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

PAYS DE COUTANCES

Département : Manche

Le Pays est composé de :

- La CC de La Haye-du-Puits
- La CC de Lessay
- La CC de Sèves et Taute
- La CC de Saint-Sauveur-Lendelin
- La CC de Saint-Malo-de-la-Lande
- La CC de Coutances
- La CC de Cerisy-la-Salle
- La CC de Montmartin-sur-Mer
- La CC de Gavray



Fiche	N°5 : Développement de l'attractivité touristique du Pays	N°6 : Valorisation du patrimoine culturel	N°11 : Développement des activités culturelles et récréatives
<p>Les types d'actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions d'information et de mise en valeur des atouts du territoire et de l'offre touristique à l'échelle du Pays - Les actions de promotion innovante du territoire mises en œuvre à l'échelle communautaire ou supra communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions valorisant le patrimoine culturel du Pays : expositions, circuits découverte, visites commentées, animations, ateliers et matériels pédagogiques, mise en son et lumière etc. - Les actions d'acquisition, de restauration et de réhabilitation du patrimoine, - Travaux d'aménagement en vue d'accueillir du public : infrastructure d'accueil, abords extérieurs, - Les études, inventaires et diagnostics, - Les centres d'interprétation du patrimoine culturel, - Les actions de sensibilisation et de promotion du patrimoine, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de promotions des activités culturelles et récréatives, - Les investissements et l'animation pour le développement des activités culturelles et récréatives et notamment lorsque celles-ci sont destinées aux personnes handicapées ou en difficulté sociale, - L'aménagement de lieux existants pour la pratique de nouvelles activités sportives, - Le matériel adapté pour la pratique sportive des personnes handicapées.

Accompagnement à la consolidation des associations culturelles du Calvados, de la Manche et de l'Orne :
Cycle culture et financement : les financements européens

Fiche	N°5 : Développement de l'attractivité touristique du Pays	N°6 : Valorisation du patrimoine culturel	N°11 : Développement des activités culturelles et récréatives
		- Les projets d'action culturelle liés au patrimoine culturel	
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations	Les organismes ayant pour objet des activités culturelles ou récréatives (quel que soit leur statut juridique), les associations
Taux maximal d'aide publique ¹⁷	100%	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	50 000 €	40 000 €	50 000 €

¹⁷ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale

PAYS D'ALENÇON

Département : Orne



Le Pays est composé de :

- La Communauté urbaine d'Alençon
- La CC du bocage Carrougien
- La CC des Sources de l'Orne
- La CC de la Vallée de la haute Sarthe
- Villeneuve en Perseigne
- La CC du Saosnois

→ Le Pays d'Alençon soutiendra des actions de mutualisation entre structures. Plus d'informations concernant les modalités de soutien seront disponibles en janvier 2016 sur leur site internet (<http://www.paysdalencon.fr>) rubrique LEADER.

PAYS DU PERCHE ORNAIS

Département : Orne



Le Pays est composé de :

- La CC du Bassin de Mortagne-au-Perche
- La CC du Haut Perche
- La CC du Pays de Longny-au-Perche
- La CC du Perche rémalardais
- La CC du Perche sud
- La CC du Pays Bellémois
- La CC du Val d'Huisn

→ La fiche action n°1 intitulée « Innovation numérique dans les services au public, les services touristiques et les exploitations agricoles » peut intéresser les structures culturelles et socio-culturelles de l'Orne à condition que les projets soient structurants et intègrent une logique de mutualisation.

Pour plus d'information, il est possible de prendre contact avec la cellule d'animation LEADER (Tél. 02 33 85 80 80 - Mail : leader.percheornais@orange.fr).

PAYS D'ARGENTAN PAYS D'AUGE ORNAIS – PAYS D'OUICHE

Département : Orne



Le Pays est composé de :

- La CC Argentan Intercom
- La CC des Courbes de l'Orne
- La CC des Sources de l'Orne
- La CC du Pays du Haras du Pin
- La CC du Pays du camembert
- La CC de la Région Gacé
- La CC des Vallées du Merlerault

Fiche	N°3 : Offrir des services performants et adaptés	N°5 : Réhabiliter et valoriser le patrimoine naturel et culturel
Les types d'actions éligibles	La création et la modernisation des services culturels, sportifs et de loisirs, créateurs de liens sociaux (ludothèque, city-stade, salle omnisports, salle de spectacles, de répétition,...)	Les opérations de réhabilitation et de valorisation du patrimoine : - Vivant (le Haras National du Pin, la Manufacture Bohin, le village de Camembert, etc.) - De mémoire lié à la Bataille de Normandie, aux personnages emblématiques et aux activités industrielles (vallée de la Risle, etc.) - Naturel (bocage, rivières, etc.) - Bâti (Abbaye de St Evroult, églises, lavoirs, etc.) - Du terroir (pomme et dérivés, camembert et dérivés, etc.)
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ¹⁸	80%	80%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	- Tout type de projets de services ¹⁹ : 80 000 € - Les équipements sportifs dont le coût de la dépense éligible est strictement inférieur à 200 000 € HT : 40 000 € - Les espaces poly-activités: 30 000 €	50 000 €

¹⁸ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

¹⁹ Sauf équipements sportifs et espaces poly-activités.

Département : Orne



L'accueil est notre nature

Le Pays est composé de :

- La CC du Bocage d'Athis
- La CC du Bocage de Passais
- La CC du Domfrontais
- La CC du Pays d'Andaine
- La CC du Pays de Briouze
- La CC du Pays Fertois
- La CC du Canton de Tinchebray
- La CC du Val d'Orne
- La CC de la Ferté-Saint Michel

→ La priorité ciblée du programme est l'innovation. Ainsi, tout projet devra pouvoir justifier d'un aspect innovant : innovation technique, innovation méthodologique ou innovation territoriale.

Fiche	N°4 : Révéler le potentiel touristique du territoire par des actions innovantes et la création d'une véritable « filière tourisme »	N°8 : Faciliter l'accès à la culture sur le territoire
<p>Les types d'actions éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, soutenir et moderniser le site de Bagnoles de l'Orne et assurer son rayonnement - Développer et valoriser la cité médiévale de Domfront, notamment en investissant dans l'hébergement touristique, le développement de l'activité vélo,... - Accompagner les études visant à la définition de stratégies touristiques territoriales ou locales cohérentes entre elles, - Développer la randonnée, notamment à vélo, à cheval et pédestre et relier ces différentes formes de randonnée, dans une logique de parcours de découverte, - Structurer l'offre touristique au sein de produits commercialisables, structurer la filière autour d'une marque « Bocage », par exemple, - Développer l'animation et la promotion autour de la filière touristique 	<p>Les projets relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'émergence, à la modernisation et au développement des lieux de création, de diffusion et d'enseignement culturel, - A la mise en réseau des acteurs et à la mise en valeur des sites patrimoniaux, - Au développement des actions culturelles : - Améliorer l'accessibilité des publics en difficulté aux événements culturels - Soutenir les résidences d'artistes, les masters classes - Améliorer la communication auprès du grand public pour faire connaître l'offre - Renforcer la programmation culturelle à l'échelle des EPCI - Encourager la centralisation et la coordination des informations, promouvoir les agendas culturels communs, notamment à l'échelle intercommunale

Fiche	N°4 : Révéler le potentiel touristique du territoire par des actions innovantes et la création d'une véritable « filière tourisme »	N°8 : Faciliter l'accès à la culture sur le territoire
Parmi les bénéficiaires	Les associations	Les associations
Taux maximal d'aide publique ²⁰	100%	100%
Taux de cofinancement LEADER	80%	80%
Aide minimale LEADER	1 500 €	1 500 €
Aide maximale LEADER	30 000 €	30 000 €

²⁰ Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale.

Cycle « Culture et financement »

« Les fonds européens pour les projets culturels dans le Calvados, la Manche et l'Orne » - 26 janvier 2016

CONTACTS



DLA Calvados

Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie

16 rue de la Girafe - BP 5091 - 14078 Caen Cedex 5

02 31 06 11 00 - dla14@laliguebn.org

DLA Manche

Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie

5 boulevard de la Dollée - 50009 Saint-Lô Cedex

02 33 77 42 60 - dla50@laliguebn.org

DLA Orne

Mission Locale du Pays d'Alençon

59 rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

02 33 32 79 47 - dlaorne@missionlocale-alencon.fr

DLA Régional

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie

12 rue Alfred Kastler - 14000 Caen

02 31 06 09 23 - dlabn@cress-bn.org

Avec le soutien de



Le **Cabinet YTES** a réalisé le présent document à la demande de la CRESS Basse-Normandie dans le cadre de la démarche d'actions collectives à destination des structures culturelles et socioculturelles du territoire.

Ce document permettra aux structures d'identifier le(s) financement(s) européen(s) pertinent(s) dans le secteur culturel et de maîtriser les critères de sélection et les exigences de ces financements.